

CONSERVATOIRE E. CHABRIER
Conservatoire à Rayonnement Régional
3 rue Maréchal-Joffre - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.42.37.07
Email : scolarite-crr@clermontmetropole.eu

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY
6 boulevard Trudaine - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.92.20.82
Email : ecole-elem.j-ferry.clermont.63@ac-clermont.fr

DESCRIPTIF & DÉMARCHES A SUIVRE

2022-2023

CLASSES MUSICALES A HORAIRES AMENAGES du CE1

Un enseignement musical organisé dans le temps scolaire

L'Inspection Académique et Clermont Auvergne Métropole proposent avec le Conservatoire Emmanuel Chabrier de Clermont-Ferrand et l'École Jules Ferry des classes musicales à horaires aménagés à l'intention d'élèves de la région clermontoise. Ces classes sont régies par la circulaire interministérielle n° 202-165 du 2 août 2002 et l'arrêté du 22 juin 2006 (Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la Culture).

Les Classes Musicales à Horaires Aménagés proposent un enseignement musical large, diversifié, ouvert sur différents langages. Largement privilégiée, la dimension collective est au cœur de l'apprentissage artistique.

Le projet commun des classes à horaires aménagés est porté par l'école élémentaire Jules Ferry, sous la responsabilité de sa Directrice et de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Clermont ville et le Conservatoire Emmanuel Chabrier, sous la responsabilité de sa Directrice (aux plans organisationnel, pédagogique et artistique).

Les élèves des classes aménagées bénéficient d'un emploi du temps qui répartit les enseignements entre les deux établissements.

A l'école élémentaire Jules Ferry, le programme de l'Éducation nationale est appliqué avec un aménagement du temps scolaire.

L'enseignement artistique est dispensé par les enseignants du conservatoire, en lien étroit avec les professeurs des écoles des classes concernées. Il s'articule autour d'un projet musical de classe défini pour l'année scolaire. Les cours ont lieu à l'école et dans les locaux du conservatoire.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les enfants, quelle que soit leur école de secteur, peuvent demander leur inscription s'il n'existe pas de proposition similaire dans leur commune. Une demande de dérogation adressée à la Mairie de Clermont-Ferrand est alors nécessaire.

COÛT DES ÉTUDES

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) sont intégralement prises en charge par Clermont Auvergne Métropole. Seuls les frais de dossier et de reproductions de partitions sont à régler.

A l'exception du piano, de la harpe et des percussions, les instruments peuvent être loués à l'A.P.E.C.A.P.I. (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire pour l'Aide à la Pratique Instrumentale) téléphone : 04 73 42 37 06. **Les élèves souhaitant pratiquer le piano sont tenus de disposer chez eux d'un instrument personnel (c'est à dire un véritable piano, et non un clavier électronique ou un synthétiseur).** L'achat des partitions travaillées et de certains accessoires (becs, embouchures, cordes...) reste à la charge des familles.

INSTRUMENTS PROPOSES

Le choix de l'instrument se fait en CE1 à partir d'une liste ci-jointe (DOCUMENT N°3) **en fonction des places disponibles. Aucun changement d'instrument n'est possible au cours du cursus CHAM.**

TRAVAIL PERSONNEL

Dès le début de ses études musicales, l'enfant doit s'habituer à travailler quotidiennement s'il veut progresser de façon satisfaisante.

Chaque professeur est amené à proposer sa propre organisation du travail personnel. A titre indicatif, suivant l'âge, les capacités et le niveau de chaque enfant, le temps consacré au travail personnel peut être de :

- 10 à 20 minutes par jour en formation musicale
- 15 à 30 minutes par jour en instrument.

ÉVALUATION

L'évaluation des élèves est continue tout au long de leur scolarité et fait l'objet d'un examen à la fin de chaque cycle de 4 ans.

À l'issue du CM2, les élèves souhaitant poursuivre leurs activités musicales au conservatoire peuvent :

- Présenter une demande d'admission en 6^{ème} musicale à horaires aménagés au collège Jeanne d'Arc, établissement avec lequel le même type de dispositif est proposé.
- S'inscrire dans leur collège de secteur et poursuivre leur scolarité musicale au conservatoire hors temps scolaire.

L'élève peut démissionner du cursus CHAM à titre dérogatoire sur avis de l'équipe éducative, pour réintégrer une scolarité traditionnelle, soit en restant à l'école Jules Ferry, soit en réintégrant l'année suivante son école de secteur.

Cette décision peut être prise également par l'équipe pédagogique de l'école et du conservatoire dans le cas où le niveau musical ou scolaire serait jugé insuffisant.

Si l'élève souhaite continuer un cursus musical traditionnel au Conservatoire il devra éventuellement se soumettre aux procédures d'admission de l'établissement selon l'avis de l'équipe pédagogique du Conservatoire.

ACTIVITÉS ARTISTIQUES HEBDOMADAIRES

Environ 4 heures de musique par semaine pour les CE1, CE2,
Jusqu'à 6 heures de musique par semaine pour les CM1, CM2.

Pendant le temps scolaire, l'enseignement comprend différentes activités : le chant choral, la formation musicale, la formation instrumentale, les ateliers (MAO, gravure, improvisation, etc.) **A partir du CM1 les pratiques collectives ou orchestrales sont programmées hors temps scolaire.**

De plus les élèves peuvent être amenés à participer à des activités (auditions, concerts, rencontres avec des artistes...) **programmées hors temps scolaire** et faisant partie intégrante de leur cursus musical.

RELATIONS FAMILLES / ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'échange entre les parents et l'équipe pédagogique est primordiale pour permettre un bon déroulement des études et une collaboration efficace.

Contacts utiles :

- École :
Tél : **04.73.92.20.82** , mail: ecolejulesferryclermont@gmail.com
- Conservatoire
Tél : **04.73.42.37.09** , mail: obuisson@clermontmetropole.eu

L'équipe de direction du conservatoire et plus particulièrement le directeur adjoint, directeur du Pôle des enseignements en charge des classes à horaires aménagés, est également à la disposition des familles pour les recevoir et aborder toute question concernant la scolarité d'un enfant.

PROCÉDURES D'ADMISSION

Le dossier de candidature est accessible sur le site du Conservatoire au lien internet <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission/> , rubrique « CHAM 2022 CE1 » et devra être adressé :

- Soit par mail à scolarite-crr@clermontmetropole.eu
- Soit par courrier postal accompagné de 2 enveloppes timbrées * à votre adresse au :

**Conservatoire à Rayonnement Régional Emmanuel Chabrier
3 rue Maréchal-Joffre
63000 CLERMONT-FERRAND**

** une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour l'accusé de réception de votre dossier complet tenant lieu de convocation aux épreuves d'admission, et une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour la réponse à l'admission en classe à horaires aménagés.*

Le dossier de candidature est à adresser avant le : vendredi 15 avril 2022

Le dossier de candidature comprend :

- **Le document n°1 - Fiche d'inscription et lettre de motivation**

- **Le document n°2 - Fiche d'aptitude scolaire**

Elle permet d'évaluer l'attitude de l'élève dans les activités collectives, son appétence pour les activités musicales et sa capacité à suivre l'enseignement général **sans renforcement horaire**.

- **Le document n°3 – Liste d'instruments proposées – choix de l'enfant**

Ce document indique l'instrument choisi par l'enfant, en fonction de la liste établie.

Accusé de réception

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Cet accusé de réception tient lieu également de convocation aux épreuves d'admission.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception à la date du 15 avril 2022 contactez

Madame Esparcieux, secrétariat de la vie scolaire au Conservatoire

tél : 04 73 42 37 07

mail : fesparcieux@clermontmetropole.eu

DÉROULÉ DE L'ADMISSION

1. Phase 1

ÉVALUATION

La commission d'évaluation, composée de manière paritaire de 2 membres de l'Education Nationale et de 2 membres du Conservatoire procède :

- À l'entretien avec les parents
- Aux épreuves d'admission :

Celles-ci se dérouleront le :

Mardi 17 ou jeudi 19 mai 2022

Tous les critères suivants sont étudiés au regard de l'âge, de la maturité et du degré d'avancement dans les études :

- Motivation et appétence de l'élève à intégrer le cursus
- Curiosité/potentiel
- Investissement
- Comportement
- Autonomie
- Réussite aux tests musicaux et scolaires.

Pour l'entrée en CE1, les tests ont pour but de détecter un minimum de capacité à travers :

- ✓ **La reproduction vocale** : savoir entendre une très courte mélodie et la reproduire,
- ✓ **La reproduction rythmique** : savoir entendre une très courte cellule rythmique et la reproduire,
- ✓ **Le repérage** :
 - Discerner l'identique ou le différent : entendre un extrait et pouvoir reconnaître à une deuxième écoute si l'extrait rejoué est identique ou différent,
 - Reconnaître les hauteurs de son (si le son monte, descend, les notions de grave, médium, aigu).
- ✓ **Le sens de la pulsation.**
- ✓ **Une chanson ou une comptine à préparer**
- ✓ **Une lecture de texte avec une compréhension orale.**

2. Phase 2

DÉCISION

La décision de la commission est sans appel.

Un courrier donnant l'acceptation ou non de votre enfant en CHAM sera envoyé au plus tard **début juin 2022**.



DOCUMENT N° 1

CONSERVATOIRE E. CHABRIER
Conservatoire à Rayonnement Régional
3 rue Maréchal-Joffre
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.42.37.07
Email : scolarite-crr@clermontmetropole.eu

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY
6 boulevard Trudaine
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.92.20.82
Email : ecole-elem.j-ferry.clermont.63@ac-clermont.fr

DEMANDE D'ADMISSION
2022-2023

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE

CE1

Nom du candidat :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Email :

Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté pendant l'année scolaire 2021/2022 :

Tournez SVP

L'enfant a-t-il déjà une expérience de pratique musicale

(éveil musical, instrument, chorale...) :

OUI

NON

Si oui, précisez quelle activité, dans quel cadre, combien de temps :

Motivations :

En quelques lignes, donner les motivations qui vous amènent à demander l'inscription de votre enfant en CHAM et son expérience :

- *Goût pour la musique*
- *Attrait pour des instruments*
- *Pratique artistique*
- *Aptitudes artistiques particulières*
- ...

Fait à

le :

Signature des parents :

DOCUMENT N° 2

CONSERVATOIRE E. CHABRIER

Conservatoire à Rayonnement Régional
3 rue Maréchal-Joffre - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04.73.42.37.07

Courriel : scolarite-crr@clermontmetropole.eu

2022 - 2023

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY

6 boulevard Trudaine - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04.73.92.20.82

Courriel : ecole-elem.j.ferry.clermont.63@ac-clermont.fr

FICHE D'EVALUATION SCOLAIRE

(de l'année 2021 - 2022)

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE

CE1

Cette fiche est à remplir par l'enseignant de CP et éventuellement le musicien intervenant.

Nom de l'élève :

Prénom :

Établissement scolaire :

**APPRÉCIATIONS ET AVIS CONCERTÉS DU PROFESSEUR DE CP ET DE
L'INTERVENANT EN MUSIQUE**

*(Aptitude à l'effort, Implication dans les apprentissages, Capacité d'organisation, Rapidité d'exécution, Capacité de concentration,
Capacité de travail)*

Nom du Directeur :

Cachet de l'établissement :

CONSERVATOIRE E. CHABRIER

Conservatoire à Rayonnement Régional
3 rue Maréchal-Joffre - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.42.37.07
Courriel : scolarite-crr@clermontmetropole.eu

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY

6 boulevard Trudaine - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.92.20.82
Courriel : ecole-elem.j-ferry.clermont.63@ac-clermont.fr

LISTE « D'INSTRUMENTS »
(pour l'année 2022 - 2023)

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE

CE1

Le choix de l'instrument se fait en CE1 à partir de la liste établie page suivante **et des places disponibles**. Aucun changement d'instrument n'est possible au cours du cursus CHAM.

Nom de l'élève :

Prénom :

Choix de l'enfant :

Deuxième choix facultatif :

OBSERVATIONS CONCERNANT LE CHOIX :

INSTRUMENTS PROPOSÉS

Accordéon

Alto

Clarinette

Contrebasse

Flûte à bec

Flûte traversière

Guitare

Harpe

Hautbois

Orgue

Percussion

Piano

Saxophone

Trombone

Trompette

Violon

Violoncelle